cette Ile, mais je demanderai si quelqu'un connait la valeur de ces mines?

L'Hon. M. CAMPBELL.—A propos des mines de Terreneuve, j'ai reçu communication d'une note de Sir Wm. Logan, géologue provincial, qui jettera probablement quelque lumière sur le sujet. Cette note a été écrite sans caractère officiel et sans la moindre relation avec la question en discussion, et par conséquent elle peut être prise comme un témoignage impartial dans la cause. Elle est comme suit:

"Il n'y a aucune partie de territoire, d'après mon impression actuelle, qui mérite plus d'attention que Terreneuve. Il y a dans cette lle un grand développement de la formation qui promet des résultats miniers considérables dans les eantons de l'est. La côte de l'île abonde en bons bavres, et les minéraux s'étesdent jusqu'à la côte en bien des cas. Terreneuve est la partie de l'Amérique qui se trouve la plus rapprochée d'Europe. La surface de l'Ile n'étant pas généralement très favorable à l'agriculture, l'exploitation des mines pourrait devenir un moyen de donner de l'emploi à un grand nombre de bras, et d'attirer la population étrangère, pendant que l'Île a besoin d'une augmentation de population pour pouvoir profiter de sa position pour la défense du St. Laurent et de ses côtes."

Lorsque le conseil s'est ajourné, à 6 heures, je parlais de l'Île de Terreneuve, à laquelle nous accordons un subside de \$150,000 par année, et non seulement pour une année, mais pour toujours. Je disais aussi que je craignais que plusieurs d'entre nous ignoraient les faits qui avaient pu induire la conférence de Québec à accorder cette somme à l'Ile de Mais il paraît, si j'ai bien Terreneuve. compris ce qu'on a dit, que ce subside lui est donné pour lui tenir lieu, ou plutôt pour l'indemniser de l'abandon du produit de ses terres publiques, de ses mines et de ses forêts. L'hon. commissaire des terres de la couronne (M. CAMPBELL) nous a dit que notre géologue provincial, M. Logan, l'avait informé qu'il existait en réalité des mines dans l'Île Mais je voulais demander de Terreneuve. à l'hon, commissaire si jamais il a été fait des explorations officielles du pays, et si on a constaté quelle espèce de mines il y a dans Les informations qu'il a Terreneuve? données n'ont pas été tirées de rapports officiels; et j'aimerais beaucoup à savoir s'il existe quelques documents qui constatent l'existence des prétendues richesses de Terreneuve en fait de bois, de mines ou de terres publiques.

L'HON. SIR E. P. TACHÉ.--L'hon. membre peut continuer, et dans le cours de

la discussion il lui sera donné des renseignements qui le satisferont.

L'Hon. M. OLIVIER.—C'est très bien; mais je vois au contraire, d'après des statistiques, qu'il n'y a pas de bois sur l'Île, excepté ce qu'il en faut pour construire des huttes ou des cabanes pour les pêcheurs qui l'habitent, et qu'il y a peu de terres cultivables dans le domaine public. Et, en fait de mines, je ne crois pas qu'il y ait jamais eu d'explorations officielles qui en aient constaté l'existence dans l'Île.

L'Hon. Sir E. P. TACHÉ.—C'est un fait bien constaté qu'il existe dans l'Ile de de Terreneuve des mines d'une très grande valeur. Quant à l'octroi du subside de \$150,000, je dois dire à l'hon. membre qu'il a été fait pour tenir lieu de revenu à Terreneuve, qui abandonne tout le sien, lequel s'élève aujourd'hui à \$400,000, à la confédération.

L'Hon. M. OLIVIER .- Une autre raison pour laquelle je ne puis approuver le plan de confédération, tel qu'il nous est présenté. c'est que je le considére comme un pas rétrograde dans le progrès politique du pays. L'esprit des sociétés modernes est de donner au peuple autant de liberté politique que possible, et je crois que par ce plan de confédération on sacrifie la liberté que le peuple de ce pays possède déjà. Lorsque j'ai ex-primé tantôt cette idée, l'hon. premier ministre à eu l'air d'approuver ironiquement co que je disais, comme s'il trouvait mes idées exagérées. Je dois dire que, pas plus que lui, je n'aime ni n'approuve la démagogie; mais j'ai toujours eu pour principe politique d'accorder aux masses autant de liberté que possible avec l'existence d'un gouvernement capable de maintenir l'ordre et le fonctionnement des lois; et je crois en cela me conformer aux principes des sociétés modernes, sans tomber dans la démagogie. Sans approuver la démagogie, je suis en faveur du principe démocratique, et c'est dans ce sens que j'ai parlé. Je dis donc qu'en enlevant pour toujours au peuple le droit qu'il a conquis, après de longues luttes, d'élire ses représentants à cette chambre, nous rétrogradons, nous faisons un pas en arrière; et, certes, je ne crois pas que le peuple voit ce changement d'un œil favorable. On a dit que la confération était devenue nécessaire pour la défense du pays. Je veux bien admettre pour un instant qu'elle pourre augmenter nos moyens de défense ; mais ce n'est certainement pas là une raison pour presser